

commune de ESPINS
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le 04.07 /1996
Modification n° 1 03.01 /2001

P.O.S. -RÉVISION N° 1

Élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **04 mars 2008**

LE MAIRE

2b - Orientations Particulières d'Aménagement



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
florent.schneider@wanadoo.fr

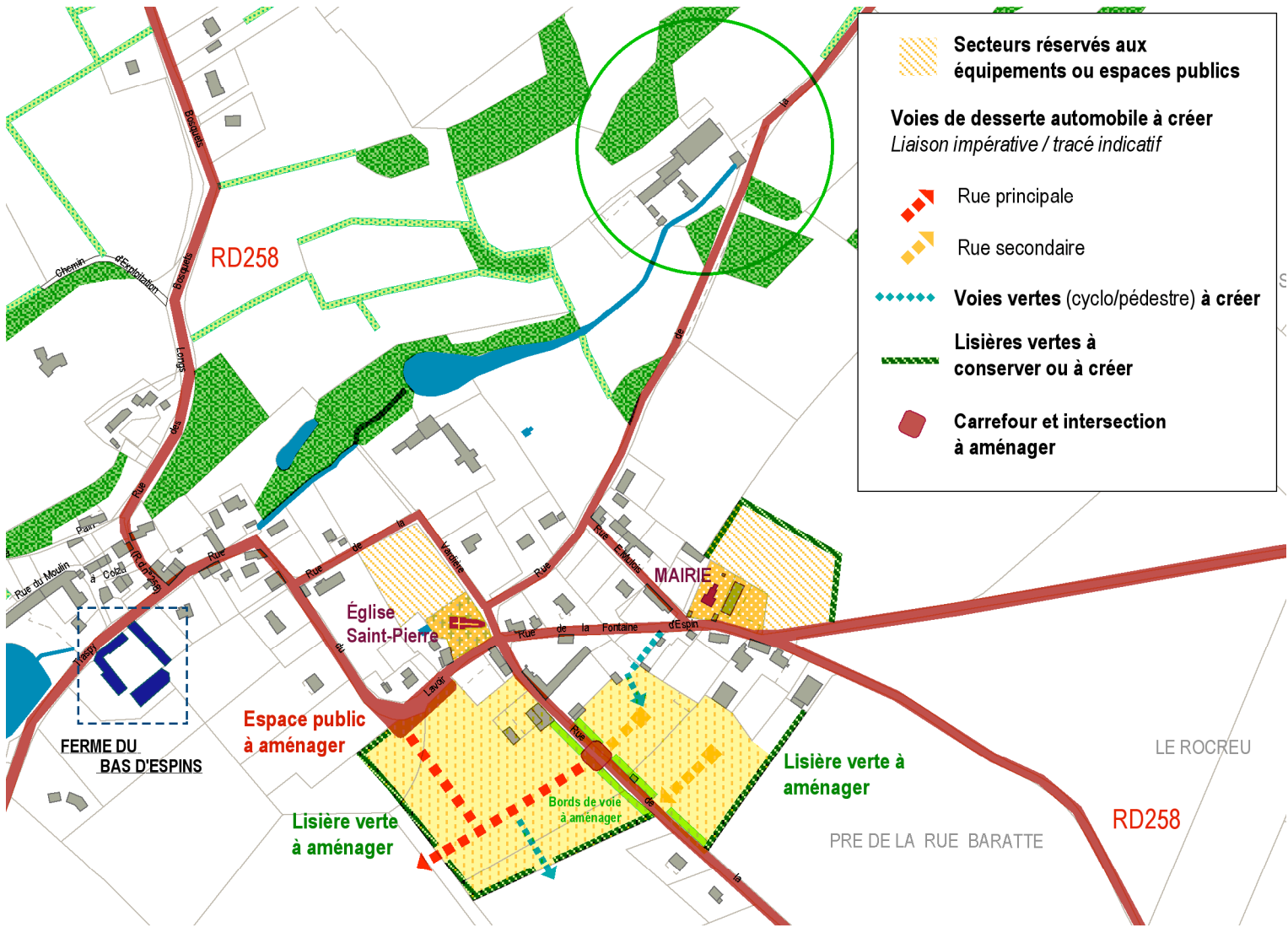
Orientations particulières d'aménagement

Les principes d'aménagement et de paysagement définis ci-après s'imposent aux autorisations de construire ou d'aménager à venir, en complément des prescriptions du règlement. Les aménagements sont à la charge du pétitionnaire, ils devront être réalisés lors de l'urbanisation.

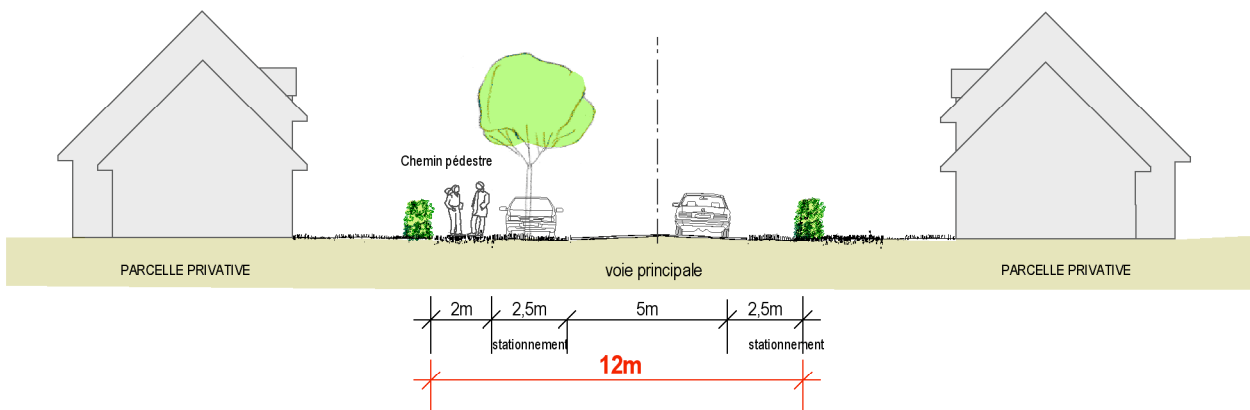
DISPOSITIONS APPLICABLES AU SECTEUR SUD DU BOURG

➔ Voir fiche 1a : **Aménagement sud du bourg**

Fiche O.P.A N°1a - Aménagement sud du bourg



COUPE DE PRINCIPE SUR LES RUES PRINCIPALES des nouveaux secteurs d'urbanisation :
les dimensions seront adaptées au contexte.



commune de ESPINS
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme